

RECOMMANDATION

Conseil scientifique de l'Institut de chimie (INC)

Objet : Unités du CNRS : Evaluation, Financement, Structuration, Personnels

Depuis l'automne 2010, le CSI de l'INC a eu à se saisir de sujets très divers. Ses réflexions donnent lieu aujourd'hui à plusieurs recommandations énoncées ci-dessous. Elles sont basées entre autres sur les réponses à une enquête du CSI auprès des unités de chimie en 2011. La synthèse de ces réponses sera diffusée séparément.

Certaines des modalités d'évaluation par l'AERES sont perçues par les acteurs de la recherche de l'INC comme inadaptées au mode de fonctionnement et à la vie de nos unités, avec en particulier une couverture thématique souvent insuffisante du comité de visite et une notation globale – existant à l'époque de l'enquête - posant des problèmes (critères parfois obscurs et souvent hétérogènes selon les disciplines, risque d'utilisation simpliste par nombre d'instances, note fixée pour 4 ou 5 ans).

Le CSI de l'INC recommande de :

- Maintenir la suppression de la note globale des unités, sans toutefois la remplacer par une phrase type qui serait facilement réduite à une notation.
- Améliorer la couverture thématique avec des comités étoffés selon la diversité de l'unité. Les sections secondaires du CoNRS devraient être représentées au même titre que la section principale dans les comités de visite, surtout quand les effectifs rattachés à ces sections sont conséquents.
- Redonner au CoNRS une place importante dans l'évaluation, aussi bien dans le comité de visite que pour assurer un suivi dans le temps et pour mettre cette évaluation en cohérence avec celle des personnels de recherche.
- Evaluer les équipes plutôt que les projets qui le sont par ailleurs, et donner un poids plus grand à l'évaluation a posteriori.

Le financement de projets par l'ANR impose un travail de préparation très important, qui pourrait être réduit en procédant à une présélection sur des projets beaucoup plus légers. Ceci est d'autant plus nécessaire que le taux de réussite est devenu très faible (12-15% au programme blanc en chimie en 2012). De plus, la réduction constatée du soutien de base des unités, en parallèle à la montée du financement par contrats, rend très difficile le soutien à la maturation initiale de projets ou à des projets à prise de risque élevée qui sont difficilement financés sur appels à projets (AAP). Les chercheurs se retrouvent donc dans une situation de contrainte forte (manque de temps, manque de moyens non fléchés) qui n'est pas adaptée au développement de travaux originaux ni à l'émergence d'idées nouvelles.

Le CSI de l'INC recommande une augmentation des budgets des organismes nationaux leur rendant les moyens d'une politique de recherche, ainsi que le rééquilibrage des budgets de l'ANR au bénéfice du programme blanc dont le taux de réussite devrait être ramené à au moins 20% pour ne pas démotiver les chercheurs du fait d'une sélection hasardeuse face à la difficulté de choix entre de très bons projets lorsque le seuil atteint un niveau trop faible.

Le mode de financement des contrats ANR pose par ailleurs des problèmes de coûts non éligibles tels que la pérennité de la maintenance des appareillages acquis sur contrats ou encore les ressources humaines nécessaires à la gestion de contrats multiples. A l'inverse, les coûts non éligibles supportés par le CNRS (GRH, restauration, médecine de prévention, etc.) pour lesquels celui-ci demande légitimement une forte augmentation du préciput, ne devraient pas diminuer la part obtenue par les lauréats.

L'installation progressive des Labex et des Idex entraîne une strate supplémentaire d'administration, de gestion et de réponse à des AAP. Quelle est la pérennité de l'organisation collective des UMR dans ce système, dans lequel le soutien de base du CNRS à ses unités continue à diminuer ? Les structures de gouvernance avec un nécessaire équilibre entre scientifique et administratif, les rôles des co-tutelles dans le pilotage, l'évaluation de la carrière des directeurs d'unités sont des questions d'autant plus cruciales dans le proche avenir.

Le CSI réitère son attachement au laboratoire, socle du travail collectif : dans le dispositif français de recherche, le laboratoire est la structure de base où se pratiquent les activités de recherche ainsi que la formation à et par la recherche. C'est là aussi où se stabilisent les savoirs et les techniques. Ces structures doivent être préservées et cogérées par les tutelles et leur vie démocratique doit être développée.

Le CSI recommande notamment que les signatures des conventions Idex/Etat soient reconsidérées lorsque la gouvernance de ces projets pose problème, en assurant qu'ils ne conduisent pas à une déstructuration des laboratoires.

Les thématiques transversales et multidisciplinaires devraient bénéficier davantage d'incitations sous forme de soutien humain et matériel. L'évaluation de l'activité des chercheurs fortement impliqués dans ce type de recherche devrait être améliorée et la transversalité mieux valorisée.

L'activité des Ingénieurs et Techniciens (IT) est de plus en plus perçue comme du service à la recherche et non plus de la recherche en soi, conduisant parfois à l'exclusion des IT du cœur de la recherche et à une dévalorisation de leurs métiers, notamment lorsque ceux-ci sont attachés à des plateformes mutualisées. Dans ces cas, c'est une fonction soutien importante pour la recherche, dans une démarche scientifique et non pas uniquement technique, qui est en train d'être réduite à une fonction support. L'existence de plusieurs types de métiers IT doit être encouragée.

Le CSI recommande que les métiers d'IT liés à des plateformes ne soient pas développés au détriment de ceux qui sont rattachés à une équipe de recherche, et que les deux formes de soutien à la recherche soient reconnues et valorisées.

Recommandation adoptée le 30 mai 2012

15 votants

Vote : 15 pour, 0 non, 0 abstention.

Gilles OHANESSIAN
Président du CS INC

Destinataires :

- Régis Réau, directeur de l'INC
- Jacques Maddaluno, Jöel Moreau, Claude Pouchan, Christian Rolando, Jean-François Tassin, directeurs adjoints scientifiques à l'INC
- Bruno Chaudret, président du Conseil scientifique du CNRS